

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 648

26 mars 2010

### SOMMAIRE

Ayu Holding S.A. ....	31097	Longchamp Strategies S.A. ....	31093
Azure Invest S.A. ....	31096	Longchamp Strategies S.A. ....	31093
Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l. .....	31084	Multioptique Ltd International S.A. ....	31083
Bifico S.A. ....	31081	NPEI Lux S.A. SICAR ....	31094
Bridle S.A.H. ....	31089	PBM Technology S.A. ....	31098
Capita Finance S.A. ....	31058	Procacstor Holding S.à r.l. ....	31098
CB Luxembourg IV S.à r.l. ....	31099	ProLogis France CIV S.à r.l. ....	31100
CEB Unicorn S.à r.l. ....	31099	ProLogis France CIX S.à r.l. ....	31100
Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l. ....	31100	ProLogis France XLV S.à r.l. ....	31101
Christal S.A. ....	31081	ProLogis Netherlands VI S.à r.l. ....	31094
Culloden S.à r.l. ....	31082	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l. ....	31098
Django Sailing S.A. ....	31098	Resolution Balloon Street S.à r.l. ....	31082
Drillonne S.A. ....	31081	Restaurant Hua Sheng Sàrl ....	31083
Esanto Holding S.A. ....	31097	Restaurant Hua Sheng Sàrl ....	31083
Eurocom S.A. ....	31101	Ruitor S.à r.l. ....	31083
Firouzeh S.A. ....	31092	Saiph Finance S.à r.l. ....	31098
Fluinvest S.A. ....	31093	Saphir S.C.I. ....	31096
Gam Consult S.A. ....	31084	Sim Investments S.A. ....	31085
Genie Therm s.à r.l. ....	31084	Sim Investments S.A. ....	31089
Global Invest S.A. ....	31092	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S. à r.l. ....	31084
Global Invest S.A. ....	31093	SOLSTISSE ....	31083
HBI Holzhauser Markt S.à r.l. ....	31085	Strategy Advertising Systems S.A. ....	31099
HBI Ladbergen S.à r.l. ....	31085	Teguise S.A. ....	31092
HBI Miraustrasse S.à r.l. ....	31094	TKO Finance S.A. ....	31099
HBI Morfelden S.à r.l. ....	31100	TKO Finance S.A. ....	31099
HBI Paderborn S.à r.l. ....	31100	TMD Friction Group S.A. ....	31058
Heliofarma Investments ....	31101	VL. Logistik S.à r.l. ....	31090
Invest Signs S.A. ....	31102	Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l. ....	31097
Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A. ....	31090	Winvest Conseil S.à r.l. ....	31094
L'Occitane Groupe S.A. ....	31085	Wycombe S.A. ....	31093

**Capita Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.207.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 29 décembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la démission de Mons. Anne Benjert comme administrateur du Conseil d'Administration;
2. D'accepter la démission de Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
3. D'élire Mons. Gilles Wecker, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme nouvel administrateur du Conseil d'Administration;
4. De réélire Mess. Peter ANNEROTH et Peter ENGELBERG comme administrateurs du Conseil d'Administration;
5. D'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held on December 29th, 2009 it has been resolved the following:

1. Approval to relieve Mr Anne BENJERT as director of the company;
2. Approval to relieve Mr Gilles WECKER as the statutory auditor of the company;
3. Election of Mr Gilles WECKER, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as a new director of the company;
4. Reelection of Mr Peter ANNEROTH and Mr Peter ENGELBERG as directors of the company until the next annual meeting;
5. Election of Modern Treuhand S.A., situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the Company.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2010030284/26.

(100027459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

In the year two thousand and ten, on the 10<sup>th</sup> day of February, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TMD Friction Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under number B 145390 (the Company), incorporated on 18 March 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 782 of 10 April 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 1 July 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1566 of 13 August 2009.

In accordance with article 16.11 of the Articles, the Meeting elects Michael Rosen, investment professional, professionally residing at 25 Park Lane, London W1K 1RA, United Kingdom as chairman (the Chairman), who appoints as secretary Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in the Grand Duchy of Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as scrutineer John Hudson, finance director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the bureau of the Meeting (the Bureau)).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the shareholders, the proxy holder of the shareholders absent (the Proxy holder), the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxies given by the shareholders represented at the Meeting will, after having been signed ne varietur by the Proxy holder and the undersigned notary also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one Cent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are present or duly represented at the Meeting which is consequently regularly

constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders present or represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to convert the existing management structure of the Company from a two-tier structure (structure dualiste) into a one-tier structure (structure moniste);
3. Decision to amend, renumber and restate the articles of association of the Company in their entirety as a consequence of the above item;
4. Acknowledgment of the termination of the mandate of all the members of the Company's management board (the Management Board) as a result of the change realised to the Company's management structure;
5. Acknowledgment of the termination of the mandate of all the members of the Company's supervisory board (the Supervisory Board) as a result of the change realised to the Company's management structure;
6. Appointment of the members of Company's board of directors (the Board); and
7. Miscellaneous.

III. The Meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to convert the existing management structure of the Company from a two-tier structure (structure dualiste) into a one-tier structure (structure moniste).

*Third resolution*

In light of the second resolution above, the Meeting resolves to amend, renumber and fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION OF TMD FRICTION GROUP S.A.

**1. Art. 1. Definitions.** For the purposes of these Articles:

- (i) Act of 19 December 2002 means the Luxembourg act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies
- (ii) Additional Securities means any Ordinary Shares and any convertible preferred equity certificates issued by the Company and transferred by the Fund to the Managers in accordance with an agreement dated 27 March 2009 (as amended from time to time) between the Managers, the Company and the Fund
- (iii) Articles means these articles of association of the Company
- (iv) Audit Committee has the meaning ascribed to it in article 27.1
- (v) Bad Leaver has the meaning ascribed to it in article 12.2
- (vi) Board shall have the meaning ascribed to it in article 17
- (vii) Chairman of the Board has the meaning ascribed to it in article 19.1
- (viii) Company means TMD Friction Group S.A.
- (ix) Companies Act means the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;
- (x) Drag-Along has the meaning ascribed to it in article 11.1
- (xi) Drag-Along Sellers has the meaning ascribed to it in article 11.1
- (xii) First Subscription has the meaning ascribed to it in article 8.1
- (xiii) Fund means Pamplona Capital Partners II, LP
- (xiv) Further Funding means an additional financing, either from a bona fide third party or from the Shareholders, which occurs in circumstances where the Board, acting reasonably and taking into account the forecast, budgets, products and markets of the Group has determined that there are material uncertainties within the next 12 (twelve) months that lead to significant doubt about whether the Group can carry on business as a going concern and therefore such additional financing is required in order to carry on the activities of the Company and shall not, for the avoidance of doubt, include any drawings under the Working Capital Facility
- (xv) General Meeting means a general meeting of the Shareholders
- (xvi) Good Leaver has the meaning ascribed to it in article 12.3
- (xvii) Group means, collectively, all direct and indirect subsidiaries of the Company

(xviii) Individual Investment Amount means the initial amount invested by a Manager upon him becoming a Shareholder of the Company

(xix) Intermediate Leaver has the meaning ascribed to it in article 12.4

(xx) Leaver means a Manager who ceases to be an employee of the Group

(xxi) Legal Entity has the meaning ascribed to it in article 18.4

(xxii) Manager means an Original Manager or any senior employee of the Group that acquires Shares

(xxiii) Market Value has the meaning ascribed to it in article 12.6

(xxiv) Ordinary Shares means, from time to time, all issued and outstanding ordinary shares in the share capital of the Company

(xxv) Original Managers means Derek Whitworth and John Hudson

(xxvi) Permitted Transfer has the meaning ascribed to it in article 9.2

(xxvii) Proposed Transfer has the meaning ascribed to it in article 10.1

(xxviii) Related Party shall mean: (a) any entity which will hold Shares on behalf of the Fund; (b) any of the participants in the Fund (where a transfer is made by way of a distribution in kind or otherwise under the documentation or laws governing that fund); or (c) any new fund bona fide advised by Pamplona Capital Management LLP

(xxix) Relevant Percentage has the meaning ascribed to it in article 12.5

(xxx) Remuneration Committee has the meaning ascribed to it in article 27.4

(xxxi) Securities means the Shares and any convertible or non convertible preferred equity certificates issued by the Company and any other securities issued by the Company from time to time

(xxxii) Shares means from time to time, collectively, the Ordinary Shares and any other issued shares of any class in the capital of the Company (or any of them if the context so requires)

(xxxiii) Shareholders means the Fund, the Original Managers and any person to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company), and Shareholder means any of them

(xxxiv) Sole Shareholder has the meaning ascribed to it in article 2.2

(xxxv) Syndication Transfer has the meaning ascribed to it in article 10.5

(xxxvi) Tag-Along means the right given to a Shareholder under article 10.1

(xxxvii) Working Capital Facility means working capital facilities of up to EUR 50 million to be made available to the Group following the adoption of these Articles

## **2. Art. 2. Form and Name.**

2.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "TMD Friction Group S.A."

2.2 The Company may have one Shareholder (the Sole Shareholder) or more Shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2.3 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

## **3. Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg city by a resolution of the Board.

3.2 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

## **4. Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 16 below.

## **5. Art. 5. Corporate object.**

5.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration,

development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

5.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, Shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the Group .

5.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company belonging to the Group. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

5.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

5.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

5.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

5.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

#### **6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) Ordinary Shares having a par value of EUR 0.01 (one Euro Cent) per Ordinary Share.

6.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 16 below.

6.3 The authorised capital is set at EUR 1,000,000 (one million Euro) divided into 100,000,000 (one hundred million) Ordinary Shares.

6.4 The Board is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of the Company subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 16 below.

6.5 In connection with this authorisation to increase the share capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act, the Board is authorised, subject to article 8, to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for the same period of five years and to determine if any issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

6.6 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to Shareholders in lieu of dividends.

6.7 Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

#### **7. Art. 7. Shares.**

7.1 The Shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman of the Board or by any other two members of the Board.

7.4 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledge.

7.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

The Company shall be authorised to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Companies Act.

### **8. Art. 8. Pre-emption rights.**

8.1 If there is a Further Funding, each Shareholder shall have preemption rights in respect of such Further Funding on the same terms as the other providers of such amounts, save where such Further Funding is provided by a bona fide third party predominantly in the form of debt funding. Any offer to participate in a Further Funding shall remain open for a period of not less than 14 (fourteen) days unless the Board, acting reasonably, determines that such funding is urgently required given the cash flow requirements of the Group. In that event, the Fund or a bona fide third party may provide all the Further Funding (the First Subscription) provided that, within 10 (ten) days of the Securities that are the subject of the First Subscription (the First Subscription Securities) having been allotted or any right over the First Subscription Securities having been granted, the Company shall offer to all other Shareholders (other than any person to whom First Subscription Securities were allotted) such number of securities as would result in those Shareholders holding the same proportions of each relevant class of security as they held prior to the issue of First Subscription Securities, such Securities to be acquired by the relevant Shareholders at the same price and on the same terms as by the persons who acquired First Subscription Securities, and such offer shall remain open for a period of not less than 14 (fourteen) days.

8.2 The pre-emption rights in respect of any offer to participate in a Further Funding shall be in proportion to each Shareholder's holding of Securities at the relevant time (but after the clawback provisions in article 8.3 below have taken effect) and the holding of Securities of a Shareholder will be diluted as a result of such Further Funding if he/she/it does not take up his/her/its rights to participate

8.3 Subject to article 8.4, if the Board determines that Further Funding is required, any Additional Securities previously acquired by the Managers shall be retransferred to the Fund for no consideration.

8.4 For the avoidance of doubt, the clawback of Additional Securities contemplated by article 8.3 shall not apply if:

(a) additional financing is required in connection with an acquisition, whether direct or indirect, by the Company of businesses or shareholdings from an unrelated third party; or

(b) if the Further Funding is required in circumstances where the Fund, acting reasonably, has determined that there has been a material adverse change to the market in which the Group operates.

8.5 If at any time, other than in the circumstances contemplated by article 8.1 above, but also in the circumstances contemplated by article 8.4(b) above, additional financing is to be provided by the Fund to the Company, in these circumstances each Shareholder shall have pre-emption rights in respect of any such offer of new securities on the same terms and on the same timeframes as the other Shareholders. The pre-emption rights in respect of any offer to participate in such additional financing shall be in proportion to each Shareholder's holding of Securities at the relevant time (including, for the avoidance of doubt, the Additional Securities held by the Managers) and the holding of Securities of a Shareholder will be diluted as a result of such additional financing if he/she/it does not take up his/her/its rights to participate.

### **9. Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 If less than all the Shares in the Company are transferred to a third party, the transferor shall execute the transfer only after, and under the condition that, the transferee, before such transfer, has assumed any and all obligations of the transferor related to the Shares as provided for in any contractual arrangements entered into by and between the Shareholders, as amended and/or modified from time to time and has executed the necessary accession documents related to such contractual arrangements prior to the effectiveness of the intended transfer and assignment.

9.2 Any Shares held by a Manager shall be transferable only in the event of the execution of a Drag Along right, a Tag Along right, if the Manager is a Leaver or if the Fund has agreed to such transfer. Notwithstanding the above, any Shares held by a Manager shall at all times be transferable either to their spouses, children or to a family trust (hereinafter referred to as a Permitted Transfer), provided that such persons assume any and all obligations of the transferor related to the Shares as provided for in these Articles and any contractual arrangements entered into by and between the Shareholders, as amended and/or modified from time to time, and have executed the necessary accession documents related to such contractual arrangements.

9.3 A Manager will be the sole beneficial owner of the issued Shares registered in his/her name, unless he/she transfers the beneficial interest in such Shares to his/her spouse, children or to a family trust subject to the provisions set out in article 9.2 above.

9.4 A Manager will not grant or create any option, right to acquire, mortgage, charge, pledge, lien or other form of security or encumbrance on, over or affecting his Shares, nor will he enter into any agreement or commitment to give or create any of the foregoing in respect of them, without the prior written consent of the Fund.

9.5 The Fund shall have rights of first refusal on any transfer of Shares other than a Permitted Transfer.

9.6 Every Shareholder shall ensure that he/she/it is at all times able and legally empowered to transfer with full title guarantee the Shares held by him/her/it if so required by these Articles.

### **10. Art. 10. Tag along and Syndication.**

10.1 Save as set out in articles 10.2 through 10.6 below, if the Fund intends to transfer and assign all its Shares by means of sale, transfer and assignment, exchange, contribution, conversion or in any comparable manner (a Proposed Transfer), the Proposed Transfer may not take place unless the potential purchaser makes an offer to acquire all the



Shares held by the remaining Shareholders on the same terms and conditions, which offer is expressed to be open for acceptance for at least 21 (twenty-one) days (a Tag-Along).

10.2 If the Fund intends to transfer and assign only part of its Shares, a potential purchaser shall only be required to make an offer to the remaining Shareholders (on the same basis as contemplated by article 10.1) to acquire the same percentage of their Shares as those to be acquired from the Fund.

10.3 If the Fund transfers and assigns to a third party such number of Shares that results in the Fund holding less than 50.1% (fifty point one per cent.) of the voting rights in the Company (a Relevant Transfer), then, if a Manager resigns on or at any time after the Relevant Date (and for these purposes the Relevant Date means the date falling 18 (eighteen) months after the date of a Relevant Transfer), all of the Additional Securities held by such Manager shall vest fully, the provisions of article 12 shall not apply to any of the Shares held by him/her/it and he/she/it shall be entitled to retain his/her/its Shares following the cessation of his/her/its employment.

10.4 Articles 10.1, 10.2 and 10.3 above shall not apply where a transfer or assignment by the Fund is made to a Related Party.

10.5 At any time within a period of 12 (twelve) months ending on 21 April 2010, the Fund may (subject to article 10.6 below) transfer, without triggering any pre-emption rights, the Tag Along rights under this article or any similar rights, certain of the Shares held by it to any person provided that the consideration for such transfer is the subscription or acquisition price paid by the Fund for the relevant Shares and provided that following such transfer the Fund holds not less than 50.1 % (fifty point one per cent.) of the voting rights in the Company (a Syndication Transfer).

10.6 Except where the proposed transferee of Shares is already a Shareholder, it shall be a condition precedent to any transfer by the Fund to any person pursuant to article 10.5 above that, prior to the same being effected, such person shall accede to any contractual arrangements entered into by and between the Shareholders, as amended and/or modified from time to time.

#### **11. Art. 11. Drag along.**

11.1 If the holders of more than 50 % (fifty per cent.) of the Shares in the Company (the Drag Along Sellers) intend to sell more than 50 % (fifty per cent.) of the Shares to a bona fide third party purchaser, the Drag Along Sellers may require each remaining Shareholder to sell and transfer the respective pro rata amount of Shares relative to the amount of such Shares to be sold by the Drag Along Sellers by means of sale and assignment, exchange, contribution, conversion or in a comparable manner on the same terms and conditions as those applicable to the Drag Along Sellers (hereinafter referred to as the Drag-Along). The request for the Drag-Along shall be asserted in advance in writing to the remaining Shareholders. The rights of the remaining Shareholders under article 10 shall remain unaffected.

11.2 Within the framework of the exercise of the Drag-Along, the Fund shall be entitled to negotiate the conditions of the transfer with the potential purchaser. The Fund shall inform the remaining Shareholders on the state of the negotiations to the extent legally possible and practically reasonable. The remaining Shareholders shall each be obliged to treat such information strictly confidential with respect to the potential purchaser and/or third parties, and, without the prior consent of the Fund specifying manner and scope, shall refrain from maintaining contacts with the potential purchaser or from communicating to it business or other information about the Company or its affiliated enterprises.

#### **12. Art. 12. Compulsory transfers.**

12.1 If a Manager becomes a Leaver, he/she/it shall, if directed by the Fund, be obliged, to the extent legally permissible, to sell and transfer, without undue delay, his/her/its Shares on the terms and at the purchase price set out in articles 12.2, 12.3 and 12.4 below. Any obligation to transfer the Shares shall be subject to the condition precedent of the payment of a purchase price (to be determined subject to the provisions below).

12.2 A Leaver is considered as a Bad Leaver if he/she/it at any time leaves to go to a competitor of the Group or if his/her/its employment is terminated as a result of: (a) serious criminal acts either committed by him/her/it or to which he/she/it is complicit; or (b) any fraudulent or grossly negligent acts; or (c) wilful actions that materially damage the business of the Group. If a Leaver qualifies as a Bad Leaver, he/she/it will, if directed by the Fund, be obliged to transfer, without undue delay, all Shares held by him/her/it to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and will not receive any proceeds from these transfers.

12.3 A Leaver is considered as a Good Leaver if his/her/its cessation of employment occurs as a result of death, permanent disability or retirement at the normal retirement age (of 65 (sixty-five) years) or as a result of the death, terminal illness or permanent disability of a spouse or dependant child or where his/her/its employment has been terminated in circumstances that are determined by an employment tribunal or court (in the relevant jurisdiction) to be or amount to wrongful dismissal (and, for the avoidance of doubt, this shall exclude any finding of unfair dismissal) or where the Board determines that a Leaver is to be treated as a Good Leaver in circumstances where such Leaver would not, but for such determination by the Board, be a Good Leaver. A Good Leaver will, if directed by the Fund, be obliged to transfer, without undue delay, all Shares (including, for the avoidance of doubt, any Additional Securities) held by him to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and will receive the Market Value for all his/her/its Shares.

12.4 A Leaver is considered as an Intermediate Leaver if: (a) he/she/it resigns or he/she/it is given notice under his service contract; or (b) his/her/its employment is terminated in circumstances which do not fall within the scope of the definition of Bad Leaver as contemplated by article 12.2 or Good Leaver as contemplated by article 12.3; or (c) where the Board determines that a Leaver is to be treated as an Intermediate Leaver in circumstances where such Leaver would, but for such determination by the Board, be a Bad Leaver. An Intermediate Leaver will, if directed by the Fund, be obliged to transfer, without undue delay, all Shares (save for any Additional Securities he/she/it received) held by him/her/it to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and will receive the lower of (a) in respect of the Shares he/she/it subscribed for, his/her/its Individual Investment Amount accrued at a rate of 4 (four) % per annum since the date of such subscription and, in respect of any Shares acquired or subscribed for after the initial subscription on or around 21 April 2009, the acquisition or subscription price of such Shares accrued at a rate of 4 (four) % per annum since the date of such acquisition or subscription, or (b) the Market Value of the Shares. Any Additional Securities received by an Intermediate Leaver must, at the direction of the Fund, be transferred to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and he/she/it will receive the Market Value for the Relevant Percentage of his/her/its Additional Securities and no consideration for the remainder of his/her/its Additional Securities.

12.5 For the purposes of article 12.4, the Relevant Percentage shall be 0 (zero) at the date the Leaver first acquires Additional Securities and shall, on each anniversary of that date, increase to:

- (a) First anniversary: 10 (ten) per cent.
- (b) Second anniversary: 25 (twenty-five) per cent.
- (c) Third anniversary: 50 (fifty) per cent.
- (d) Fourth anniversary: 75 (seventy-five) per cent.

12.6 For the purpose of this article 12, Market Value shall be determined as follows: Within four weeks after a Manager becomes a Leaver, the Fund (on behalf of all Shareholders other than the Leaver) and the Leaver shall agree in good faith on the Market Value. If they cannot reach an agreement within this time period, the Market Value shall be determined by a reputable investment bank or corporate finance advisor to be agreed in good faith between the Fund and the Leaver. If they are not able to reach an agreement on the investment bank or corporate finance advisor to be appointed within 2 (two) weeks upon expiry of the 4 (four) week period, such reputable investment bank or corporate finance advisor shall be appointed upon request of either the Leaver or the Fund by the Institute of Chartered Accountants in England and Wales after consideration of their proposals and comments. The investment bank or corporate finance advisor appointed in accordance with the foregoing provisions shall be instructed to determine within 2 (two) weeks the Market Value by taking into account the proposals of the Leaver and the Fund regarding the purchase price to be determined provided, however, that the Market Value to be determined by the investment bank or corporate finance advisor shall not exceed the higher proposal and shall not be below the lower proposal of the Leaver and the Fund. The costs of the investment bank or corporate finance advisor shall be borne 75 (seventy-five) per cent. by the Company or its legal successors and 25 (twenty-five) per cent. by the Leaver. If a determination of the Market Value has been carried out in accordance with this article within the period of 6 (six) months prior to the date on which a Manager becomes a Leaver, such determination will, unless the Board determines, acting in good faith, that it would be unreasonable to do so taking into account prevailing economic conditions, be used for the purposes of determining the Market Value for the Shares of that Manager.

**13. Art. 13. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations an porteur).

**14. Art. 14. Powers of the general meeting.**

14.1 If the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

14.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act.

**15. Art. 15. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.**

15.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, each year on the second Friday in June at 11.00 a.m. local time, or at the latest 6 (six) months after the end of the financial year.

15.2 If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.



15.3 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

15.4 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

15.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**16. Art. 16. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

16.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

16.2 The Board and the statutory auditor(s) or, if exceptional circumstances require so, any two members of the Board acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of 1 (one) month, if Shareholders representing 1/10 (one-tenth) of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least 1/10 (one tenth) of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

16.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and notices shall be sent by registered letters 8 (eight) days before the General Meeting to registered Shareholders.

16.4 Each Share is entitled to 1 (one) vote.

16.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

16.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least 1 (one) half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the meeting in the Official Journal (Memorial) and in 2 (two) Luxembourg newspapers. Such convening notices shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 2/3 (two-thirds) of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

16.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

16.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

16.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

16.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

16.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

16.13 Minutes shall be kept at the registered office of the Company.

16.14 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board or any 2 (two) other members of the Board.

**17. Art. 17. Management.** The Company is managed by a board of directors (the Board).

**18. Art. 18. Appointment and Removal of the members of the board.**

18.1 The members of the Board shall be appointed by the General Meeting in accordance with the Articles and the Companies Act. The General Meeting shall determine the number of members of the Board, the term of their office and their remuneration (if any) and it may remove any member of the Board with or without cause.

18.2 The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

18.3 In the event of any vacancy because of death, retirement, resignation of a member of the Board or otherwise, the remaining members of the Board shall appoint new members to fill the vacancies.

18.4 Where a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with the Companies Act.

**19. Art. 19. Meetings of the board.**

19.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman of the Board) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman of the Board will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board present or represented at such meeting.

19.2 The Board shall meet upon call by the Chairman of the Board or any two members of the Board at the place indicated in the notice of meeting.

19.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the members of the Board at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

19.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

19.5 The Board shall meet as often as the business and interests of the Company may require.

19.6 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Board as his or her proxy.

19.7 The Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members are present or represented. A member of the Board may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Board are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

19.8 In case of a tied vote, the Chairman of the Board shall have a casting vote.

19.9 Any member of the Board may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Board can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

19.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**20. Art. 20. Minutes of meetings of the board.**

20.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of the Board or any member of the Board who presided at such meeting.

20.2 Minutes shall be kept at the registered office of the Company.

20.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Board.

**21. Art. 21. Powers and Duties of the board.**

21.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles

or by contractual arrangements between the Shareholders to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**22. Art. 22. Delegation of powers.**

22.1 The Board may appoint a person (or several persons) (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, either a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

22.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a member of the Board or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors/managers. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors/managers of any such entity.

22.3 The Board is also authorised to appoint a person, either member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**23. Art. 23. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 22 above.

**24. Art. 24. Liability of the board.**

24.1 Members of the Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them, in accordance with the Articles and the Companies Act, in the name of the Company. They are liable towards the Company for the performance of their mandate and ordinary misconduct of management (fautes commises dans leur gestion).

24.2 They are jointly and severally liable towards the Company and any third parties for breaches of the Articles or the Companies Act.

**25. Art. 25. Indemnification.**

25.1 The Company may indemnify any member of the Board and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a member of the Board or, at his/her request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

25.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

**26. Art. 26. Conflict of interests.**

26.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

26.2 In the event that any member of the Board may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board shall make known such personal and opposite interest to the Board and the conflict shall be mentioned in the minutes of the meeting. Such member of the Board shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and the interest of the member of the Board therein, shall be reported to the next following General Meeting.

26.3 The preceding paragraph does not apply to resolutions concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**27. Art. 27. Committees.**

27.1 The Board shall appoint a committee to be called the Audit Committee. The Board may from time to time decide to change the composition of the Audit Committee. The Audit Committee shall deal with all material questions concerning auditing and accounting policy of the Group and its financial controls and systems.

27.2 All resolutions of the Audit Committee shall require a simple majority of the members of the Audit Committee present at the meeting. In the case of an equality of votes in the Audit Committee, the chairman of the Audit Committee shall have a second or casting vote.

27.3 Minutes shall be kept at the registered office of the Company. All minutes shall be in the English language. The minutes shall be adopted by the chairman of the Audit Committee and shall be signed by him as evidence thereof. These minutes will be provided to the members of the Board.

27.4 The Board shall appoint a committee to be called the Remuneration Committee. The Remuneration Committee shall have responsibility for making recommendations to the Board on bonus arrangements for all employees and the terms of appointment and the benefits of the Managers for each financial year of the Company.

27.5 All resolutions of the Remuneration Committee shall require a simple majority of the members of the Remuneration Committee present at the meeting. In the case of an equality of votes in the Remuneration Committee, the chairman of the Remuneration Committee shall have a second or casting vote.

27.6 Minutes shall be kept at the registered office of the Company. All minutes shall be in the English language. The minutes shall be adopted by the chairman of the Remuneration Committee and shall be signed by him as evidence thereof. These minutes will be provided to the members of the Board.

**28. Art. 28. Disclosure of information.** The members of the Board, as well as any other person called upon to attend meetings of the Board are obliged not to disclose any information in relation to the Company in their possession whose disclosure would be likely to damage the interests of the Company, to the exclusion of cases in which such disclosure is required or admitted by a legal or regulatory provision applicable to public limited liability companies (sociétés anonymes) or where it is in the public interest. This duty continues after their mandates have come to an end.

**29. Art. 29. Statutory and Independent auditor(s).**

29.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by law, by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

29.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting.

29.3 If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the Act of 19 December 2002 are met, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**30. Art. 30. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

**31. Art. 31. Annual accounts.**

31.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 19 December 2002.

31.2 At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

31.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**32. Art. 32. Allocation of profits.**

32.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such 1/10 (one-tenth).

32.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

32.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

32.4 The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

**33. Art. 33. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 16 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**34. Art. 34. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

*Fourth resolution*

As a result of the change realised to the Company's management structure, the Meeting acknowledges the termination of the mandate of all the members of the Management Board (i.e. Mr Fabrice Léonard, Mr Pavel Nazarian and Mr Vincent Goy) as members of the Management Board, effective as of the date of this Meeting.

*Fifth resolution*

As a result of the change realised to the Company's management structure, the Meeting acknowledges the termination of the mandate of all the members of the Supervisory Board (i.e. Mr Martin Schwab, Mr Michael Rosen, Mr John Hudson, Mr Derek Whitworth, Mr Helmut Eschwey, Mr Jorma Antero Halonen, Mr Timothy Truesdale Hemingway, Mr William Lawrence Kozyra and Mr Raphaël Poncelet) as members of the Supervisory Board, effective as of the date of this Meeting.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to appoint:

- Mr Martin Schwab,
- Mr Michael Rosen,
- Mr John Hudson,
- Mr Derek Whitworth,
- Mr Helmut Eschwey,
- Mr Jorma Antero Halonen,
- Mr Timothy Truesdale Hemingway,
- Mr William Lawrence Kozyra, and
- Mr Raphaël Poncelet

as the members of the Board for a term which will expire at the occasion of the holding of the annual general meeting which will approve the annual accounts of the Company for the financial year ending in 2010.

*Statement - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders present and the Proxy holder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same shareholders present and Proxy holder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the shareholders' present and the Proxy holder, the shareholders present and the Proxy holder signed together with the members of the Bureau and us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le 10 février, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

se tient l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de TMD Friction Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145390 (la Société), constituée 18 mars 2009, en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, au Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 782 du 10 Avril 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> Juillet 2009 en vertu d'un acte Maître Jean-Joseph Wagner publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1566 du 13 août 2009.

En accord avec les dispositions de l'article 16.11 des Statuts, l'Assemblée élit Michael Rosen, conseiller en investissement, résidant professionnellement à 25 Park Lane, London W1K 1RA, Royaume-Uni en qualité de président (le Président), qui nomme en tant que secrétaire Marc Tkatcheff, avocat, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur John Hudson, directeur financier, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée (le Bureau)).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les actionnaires présents et le représentant des actionnaires absents (le Mandataire), les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.



Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire pour être soumises ensemble avec le présent acte aux autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'ensemble des actions de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société d'un montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros) sont dûment présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour sans convocation préalable, les actionnaires présents et représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de convertir l'actuelle structure de gestion de la Société d'une structure dualiste en une structure moniste;
3. Décision de modifier, renuméroter et refondre les statuts de la Société en leur intégralité en conséquence du point précédent;
4. Constat du terme des mandats de tous les membres du directoire de la Société (le Directoire) en conséquence de la modification réalisée quant à la structure de gestion de la Société;
5. Constat du terme des mandats de tous les membres du conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance) en conséquence de la modification réalisée quant à la structure de gestion de la Société;
6. Nomination des membres du conseil d'administration (le Conseil); et
7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour (et de toutes autres informations utiles), qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir l'actuelle structure de gestion de la Société d'une structure dualiste en une structure moniste.

*Troisième résolution*

Au regard de la deuxième résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier, renuméroter et refondre les statuts de la Société en leur intégralité, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

STATUTS DE TMD FRICTION GROUP S.A.

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Aux fins des présents Statuts:

- (i) Loi du 19 décembre 2002 désigne la loi du Luxembourg du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes financiers des sociétés
- (ii) Titres Supplémentaires désigne toutes Actions Ordinaires ou convertible preferred equity certificate émis par la Société et transférés par le Fonds aux Managers conformément à un accord en date du 27 mars 2009 (tel que modifié le cas échéant) entre les Managers, la Société et le Fonds
- (iii) Statuts désigne les présents Statuts de la Société
- (iv) Comité d'Audit a la signification qui lui est attribuée à l'article 27.1
- (v) Sortant pour Motifs Graves a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.2
- (vi) Conseil a la signification qui lui est attribuée à l'article 17
- (vii) Président du Conseil a la signification qui lui est attribuée à l'article 19.1
- (viii) Société désigne TMD Friction Group S.A.
- (ix) Loi sur les Sociétés désigne la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée
- (x) Droit ou Clause de Sortie Forcée a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1
- (xi) Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1
- (xii) Première Souscription a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1
- (xiii) Fonds désigne Pamplona Capital Partners II, LP
- (xiv) Financement Additionnel désigne un Financement Additionnel, d'un tiers de bonne foi ou des Actionnaires, dans des circonstances où le Conseil, agissant à bon escient et en tenant compte des prévisions, budgets, produits et marchés

du Groupe, a déterminé qu'il existait des incertitudes importantes au cours des 12 (douze) prochains mois donnant lieu à des doutes importants sur la façon dont le Groupe pourrait exercer son activité de façon satisfaisante et que par conséquent ce Financement Additionnel est nécessaire pour assurer l'exercice des activités de la Société et ne devra pas, pour éviter toute confusion, inclure tous tirages sous le Prêt relatif au Fonds de Roulement

- (xv) Assemblée Générale désigne une assemblée générale des Actionnaires
- (xvi) Sortant pour Justes Motifs a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.3
- (xvii) Groupe désigne collectivement toutes filiales directes et indirectes de la Société
- (xviii) Montant Individuel d'Investissement désigne le montant initial investi par un Manager devenant un Actionnaire de la Société
- (xix) Simple Sortant a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.4
- (xx) Sortant désigne un Manager qui cesse d'être un employé du Groupe
- (xxi) Entité Juridique ou Personne Morale a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.4
- (xxii) Manager désigne un manager initial ou employé senior du Groupe qui acquiert des Actions
- (xxiii) Valeur du Marché a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.6
- (xxiv) Actions Ordinaires désigne pendant toute la durée des présents Statuts toutes les Actions Ordinaires émises et en circulation du capital social de la Société
- (xxv) Managers Initiaux désigne Derek Whitworth et John Hudson
- (xxvi) Transfert Autorisé a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.2
- (xxvii) Transfert Proposé a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.1
- (xxviii) Partie Liée désigne: (a) toute entité qui détient des Actions pour le compte du Fonds; (b) tout participant du Fonds (lorsqu'un transfert est effectué par voie de distribution en nature ou autrement en vertu de la documentation ou des lois régissant ledit Fonds); ou (c) tout nouveau Fonds conseillé par Pamplona Capital Management LLP
- (xxix) Pourcentage Applicable a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.5
- (xxx) Comité de Rémunération a la signification qui lui est attribuée à l'article 27.4
- (xxxi) Titres désigne les Actions et tout preferred equity certificate, convertible ou non, émis par la Société ou tout autre titre émis par la Société de temps à autre
- (xxxii) Actions désigne le cas échéant collectivement les Actions Ordinaires et toutes autres actions émises de toute classe du capital de la Société (ou n'importe laquelle d'entre elles si le contexte l'exige)
- (xxxiii) Actionnaires désigne le Fonds, les Managers Initiaux et toute personne à laquelle les Actions sont transférées ou pour laquelle elles sont émises de temps à autre (à l'exclusion de la Société), et Actionnaire désigne l'un quelconque d'entre eux
- (xxxiv) Actionnaire Unique a la signification qui lui est attribuée à l'article 2.2
- (xxxv) Transfert de Syndication a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.5
- (xxxvi) Droit de Sortie Conjointe désigne le droit accordé à un Actionnaire en vertu de l'article 10.1
- (xxxvii) Prêt relatif au Fonds de Roulement désigne les prêts relatifs au fonds de roulement d'un montant maximum de 50 millions d'euros mis à disposition du Groupe après adoption des présents Statuts.

## **2. Art. 2. Forme et Nom.**

- 2.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "TMD Friction Group S.A."
- 2.2 La Société peut avoir un Actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs Actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.
- 2.3 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

## **3. Art. 3. Siège social.**

- 3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil.
- 3.2 Lorsque le Conseil selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

## **4. Art. 4. Durée.**

- 4.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 16 ci-après.

## **5. Art. 5. Objet social.**

5.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

5.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'Actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'Actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales ou à toute autre société ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même peu important, ou toute Société étant un Actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute Société appartenant au Groupe.

5.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société appartenant au Groupe. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

5.4 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

5.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

5.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

5.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

## **6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros), représentés par 3.100.000 (trois millions cent mille) Actions Ordinaires d'une valeur de 0,01 EUR (un centime d'euro) par Action Ordinaire.

6.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 16 ci-après.

6.3 Le capital autorisé est fixé à 1.000.000 EUR (un million d'euros) divisé en 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires.

6.4 Le Conseil est autorisé à rendre ladite augmentation de capital effective dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société le délai pouvant être prolongé par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues à l'article 16 ci-dessous pour la prise de décisions ordinaires.

6.5 Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés, le Conseil est autorisé, sous réserve de l'article 8, à renoncer ou limiter tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants pour la même période de cinq ans et à définir si toute prime d'émission devra être payée au titre de cette augmentation de capital.

6.6 Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider de rendre cette augmentation de capital effective, entièrement ou partiellement, par la conversion de tout profit net de la Société en capital et l'attribution des Actions entièrement souscrites aux Actionnaires en lieu et place de dividendes.

6.7 Chaque fois que le Conseil agira pour rendre effective l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, l'article 6 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

## **7. Art. 7. Actions.**

7.1 Les Actions sont nominatives et resteront nominatives.

7.2 Un registre des Actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des Actionnaires peuvent être émis, et s'ils sont émis, ils seront signés par le Président du Conseil ou par deux autres membres du Conseil.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

7.6 La Société est autorisée à émettre des Actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés.

#### **8. Art. 8. Droits de préemption.**

8.1 En cas de Financement Additionnel, chaque Actionnaire a des droits de préemption afférents audit Financement Additionnel dans les mêmes conditions que les autres fournisseurs de tels montants, à l'exception des cas où ce Financement Additionnel est fourni par un tiers de bonne foi sous forme de dette. Toute offre de participer à un Financement Additionnel restera valable pendant une période d'au moins 14 (quatorze) jours à moins que le Conseil, agissant à juste titre, ne détermine que ce Financement Additionnel est requis de façon urgente au vu des besoins de trésorerie du Groupe. Dans ce cas, le Fonds ou un tiers de bonne foi peut accorder l'ensemble du Financement Additionnel (la Première Souscription) étant entendu que, dans les 10 (dix) jours de l'attribution des Titres objets de la Première Souscription (les Titres Objets de la Première Souscription) ou de l'octroi de tout droit sur les Titres Objets de la Première Souscription, la Société offre à tous les autres Actionnaires (autre que toute personne à laquelle ont été attribués les Titres Objets de la Première Souscription) un nombre de titres dans les mêmes proportions que chaque catégorie de titre détenus par lesdits Actionnaires avant l'émission des titres Titres Objets de la Première Souscription, lesdits Titres étant à acquérir par les Actionnaires concernés au même prix et dans les mêmes conditions que les personnes qui ont acquis des Titres Objets de la Première Souscription, et ladite offre restera valable pendant une période d'au moins 14 (quatorze) jours.

8.2 Les droits de préemption afférents à toute offre de participation à un Financement Additionnel seront proportionnels à chaque détention des Titres de l'Actionnaire pendant la période applicable (mais après la prise d'effet des dispositions relatives à la reprise (clawback) de l'article 8.3 ci-après) et la détention des Titres d'un Actionnaire sera diluée en conséquence de ce Financement Additionnel s'il/elle ne met pas en oeuvre ses droits de participer.

8.3 Sous réserve de l'article 8.4, si le Conseil détermine que le Financement Additionnel est nécessaire, toute Action supplémentaire précédemment acquise par les Managers sera transférée au Fonds sans contrepartie.

8.4 Pour éviter toute confusion, la reprise des Titres Supplémentaires prévue par l'article 8.3 ne s'appliquera pas si:

(a) le financement additionnel est nécessaire dans le cadre d'une acquisition directe ou indirecte par la Société, des activités ou des participations d'un tiers non apparenté; ou

(b) si le financement additionnel est nécessaire dans des circonstances où le Fonds, agissant à juste titre, a déterminé que le marché sur lequel le Groupe opère, connaissait des changements importants défavorables.

8.5 Si à tout moment, autrement que dans les circonstances envisagées à l'article 8.1 ci-dessus, mais également dans les circonstances envisagées à l'article 8.4(b) ci-dessus, le financement additionnel doit être apporté par le Fonds à la Société, dans ces circonstances, chaque Actionnaire aura des droits de préemption afférents à toute offre de nouveaux titres dans les mêmes conditions et délais que les autres Actionnaires. Les droits de préemption afférents à toute offre de participer à ce financement additionnel seront proportionnels à la détention de Titres de chaque Actionnaire sur la période considérée (incluant, pour éviter tout doute, les Titres Supplémentaires détenues par les Managers) et la détention de Titres par un Actionnaire sera diluée en conséquence de ce financement additionnel s'il ne met pas en oeuvre son droit de participer.

#### **9. Art. 9. Transfert d'actions.**

9.1 Si le transfert des Actions à un tiers n'équivaut pas à l'intégralité des Actions de la Société, le cédant signera le contrat de transfert uniquement après et étant entendu que le cessionnaire, avant ledit transfert, a assumé toutes les obligations du cédant afférentes aux Actions telles que prévues dans tous accords contractuels conclus par et entre les Actionnaires, tels que modifiés à tout moment, et a signé les documents d'obtention nécessaires et afférents auxdits accords contractuels avant la prise d'effet du transfert prévu et de la cession.

9.2 Toutes Actions détenues par un Manager ne seront transférables que dans le cas de l'exécution d'un Droit de Sortie Forcée, ou d'un Droit de Sortie Conjointe, si le Manager est un Sortant ou si le Fonds a accepté ledit transfert. Nonobstant les dispositions précédentes, toutes Actions détenues par un Manager seront à toutes périodes transférables à leur conjoint, enfants ou à une fiducie familiale (ci-après désigné le Transfert Autorisé), étant entendu que ces personnes assument toutes obligations du cédant afférentes aux Actions telles que prévues par les présents Statuts et tous accords contractuels conclus entre les Actionnaires, tels que modifiés à tout moment et ont signé les documents d'obtention nécessaires relatifs auxdits accords.

9.3 Un Manager sera l'unique propriétaire bénéficiaire des Actions émises enregistrées en son nom, à moins qu'il/elle ne transfère le droit de propriété afférent auxdites Actions à son conjoint, à ses enfants ou à une fiducie familiale sous réserve des dispositions prévues à l'article 9.2 précité.

9.4 Un Manager n'accordera pas et ne créera pas d'option, de droit d'acquérir, d'hypothéquer, grever, nantir ni aucune autre forme de sûreté ou servitude sur ou affectant ses Actions, ni ne conclura d'accord ou engagement de créer ou accorder les précités s'y rapportant, sans le consentement préalable écrit du Fonds.

9.5 Le Fonds aura le droit de premier refus sur tout transfert des Actions autre qu'un Transfert Autorisé.

9.6 Chaque Actionnaire s'assurera qu'il/elle est à toutes périodes capable et juridiquement habilité à transférer la garantie de titre des Actions qu'il/elle détient si les présents Statuts l'exigent.

#### **10. Art. 10. Clause de sortie conjointe et Syndication.**

10.1 A l'exception des dispositions contenues dans les articles 10.2 à 10.6 ci-après, si le Fonds projette de transférer et céder l'intégralité de ses Actions par voie de vente, transfert et cession, échange, apport, conversion ou tout autre moyen comparable (un Transfert Proposé), le Transfert Proposé ne peut avoir lieu que si l'acquéreur éventuel fait une offre d'acquisition de toutes les Actions détenues par les autres Actionnaires dans les mêmes conditions, laquelle offre est réputée valable pour acceptation pendant au moins 21 (vingt-et-un) jours (une Sortie Conjointe).

10.2 Si le Fonds projette de transférer et céder seulement une partie de ses Actions, un acquéreur éventuel ne sera tenu de ne faire qu'une offre aux autres Actionnaires (sur la même base que celle envisagée par l'article 10.1) d'acquérir le même pourcentage de leurs Actions que celui à acquérir auprès du Fonds.

10.3 Si le Fonds transfère et cède à un tiers un nombre des Actions et que de ce fait le Fonds détient moins de 50,1% (cinquante virgule un pour-cent) des droits de vote de la Société (un Transfert de Référence), alors si un Manager démissionne au moment de la Date de Référence ou après celle-ci (aux fins du présent paragraphe, la Date de Référence signifie toute date endéans un délai de 18 (dix-huit) mois suivant la date du Transfert de Référence), tous les Titres Supplémentaires détenus par ce Manager seront intégralement acquis, les dispositions de l'article 12 ne s'appliqueront pas aux Actions qu'il/elle détenait et il/elle sera autorisé(e) à conserver ses Actions après la cessation de son emploi.

10.4 Les Articles 10.1, 10.2 et 10.3 ci-dessus ne s'appliqueront pas lors d'un transfert ou d'une cession par le Fonds en faveur d'une Partie non apparentée.

10.5 A tout moment dans une période de 12 (douze) mois se terminant le 21 avril 2010, le Fonds peut (sous réserve de l'article 10.6 ci-après) transférer, sans mise en oeuvre des droits de préemption, les droits de Sortie Conjointe en vertu du présent article ou tous droits similaires, certaines des Actions détenues par lui à toute personne à condition que la contrepartie de ce transfert soit le prix de souscription ou d'acquisition payé par le Fonds au titre des Actions en question et que, suite audit transfert, le Fonds détienne au moins 50,1 % (cinquante virgule un pour-cent) des droits de vote de la Société (un Transfert de Syndication).

10.6 Sauf lorsque le Cessionnaire proposé des Actions est déjà Actionnaire, il sera une condition préalable à tout transfert par le Fonds à toute personne en vertu de l'article 10.5 précité qu'avant sa mise en oeuvre, ladite personne adhère aux accords contractuels conclus par les Actionnaires, tels que modifiés le cas échéant.

#### **11. Art. 11. Clause de sortie forcée.**

11.1 Si les détenteurs de plus de 50 % (cinquante pour-cent) des Actions de la Société (les Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée) projettent de vendre plus de 50 % (cinquante pour-cent) des Actions à bon escient à un tiers acquéreur, les Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée peuvent exiger que chaque autre Actionnaire vende et transfère le montant au pro rata des Actions relatives au montant desdites Actions devant être vendues par les Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée par voie de vente et cession, échange, apport, conversion ou tout moyen comparable dans les mêmes conditions que celles applicables aux Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée (ci-après désignée la Sortie Forcée). La demande de Sortie Forcée sera adressée au préalable par écrit aux autres Actionnaires. Les droits des autres Actionnaires en vertu de l'article 10 resteront inchangés.

11.2 Dans le cadre de l'exercice du Droit de Sortie Forcée, le Fonds sera autorisé à négocier les conditions du transfert avec l'acquéreur éventuel. Le Fonds informera les autres Actionnaires de l'état des négociations dans toutes les limites de la loi et pouvant être mises en oeuvre à juste titre sur le plan pratique. Les autres Actionnaires seront obligés de traiter lesdites informations de façon strictement confidentielle à l'égard de l'acquéreur éventuel et/ou des tiers et sans le consentement préalable du Fonds en précisant les modalités et l'étendue, s'abstiendront de maintenir des contacts avec l'acquéreur éventuel ou de lui communiquer des informations de nature commerciale ou autres informations concernant la Société ou ses entreprises affiliées.

#### **12. Art. 12. Transferts obligatoires.**

12.1 Si un Manager devient un Sortant, il est obligé, à la demande du Fonds et dans toutes les limites de la loi, de vendre et transférer sans retard injustifié ses Actions dans les conditions et au prix de vente définis dans les articles 12.2, 12.3 et 12.4 ci-après. Toute obligation de transférer les Actions sera soumise à la condition préalable du paiement du prix de vente (à déterminer sous réserve des dispositions ci-après).

12.2 Un Sortant est considéré comme étant un Sortant pour Motifs Graves si à tout moment il part pour un concurrent du Groupe ou si son contrat de travail est résilié du fait: (a) d'actes criminels graves soit commis par lui ou avec sa



complicité; soit (b) tous actes frauduleux ou de négligence grave; ou (c) d'actions fautives qui compromettent de façon substantielle l'activité du Groupe. Si un Sortant est qualifié de Sortant pour motifs graves, il doit, à la demande du Fonds, être obligé de transférer sans retard injustifié toutes les Actions de la Société qu'ils détenaient (la Société transférera lesdites Actions aux employés du Groupe qui seront désignés régulièrement par le Comité des Rémunérations) et il ne percevra pas les produits des cessions.

12.3 Un Sortant est considéré comme étant un Sortant pour Justes Motifs si la cessation de son contrat de travail survient du fait de son décès, invalidité permanente ou départ en retraite à l'âge légal de départ en retraite (65 (soixante-cinq) ans) ou du décès, maladie mortelle ou invalidité permanente d'un conjoint ou enfant à charge ou lorsque son contrat de travail a été résilié dans des circonstances qui sont déterminées par un Conseil des Prud'hommes (dans la juridiction concernée) comme étant ou équivalant à un licenciement injustifié (et, pour éviter tout doute, cette disposition exclut toute décision de licenciement injuste) ou lorsque le Conseil détermine qu'un Sortant doit être traité comme un Sortant pour Justes Motifs dans des circonstances où ce Sortant aurait, au titre de ladite détermination par le Conseil, été un Sortant pour Justes Motifs. Un Sortant pour Justes Motifs doit à la demande du Fonds, être obligé de transférer sans retard injustifié toutes les Actions de la Société (qui les transférera) (incluant pour éviter tout doute toutes Titres Supplémentaires) qu'il détient ces employés du Groupe qui sont désignés le cas échéant par le Comité des Rémunérations) et il percevra la Valeur du Marché au titre de toutes ses Actions.

12.4 Un Sortant est considéré comme étant un Simple Sortant si: (a) il démissionne ou reçoit un préavis dans le cadre de son contrat de service; ou (b) son contrat est résilié dans des circonstances qui n'entrent pas dans le champ de la définition de "Sortant pour Motifs Graves" tel que prévu par l'article 12.2 ou de "Sortant pour Justes Motifs" tel que prévu par l'article 12.3; ou (c) lorsque le Conseil détermine qu'un Sortant doit être considéré comme un Simple Sortant dans des circonstances où ledit Sortant aurait, au titre de ladite détermination par le Conseil, été un Sortant pour Motifs Graves. Si le Fonds l'ordonne, un Simple Sortant sera tenu de transférer sans retard injustifié toutes les Actions de la Société (sauf tout Titre Supplémentaire reçu) qu'il détient (la Société transférera ces Actions aux employés du Groupe désignés le cas échéant par le Comité des Rémunérations) et recevra le montant le moins élevé représenté par (a) à l'égard des Actions qu'il a souscrites, son Montant Individuel d'Investissement majoré au taux de 4 (quatre) % par an depuis la date de ladite souscription et à l'égard des Actions acquises ou souscrites après la souscription initiale au 21 avril 2009 approximativement, le prix d'acquisition ou de souscription desdites Actions acquises au taux de 4 (quatre) % par an à compter de la date de ladite acquisition ou souscription, ou (b) la Valeur du Marché des Actions. Tous Titres Supplémentaires reçus par un Simple Sortant doivent, selon les directives du Fonds, être transférés à la Société (qui les transférera aux employés du Groupe désignés le cas échéant par le Comité des Rémunérations) et il recevra la Valeur du Marché correspondant au Pourcentage Applicable de ses Titres Supplémentaires et aucune autre contrepartie au titre du reste de ses Titres Supplémentaires.

12.5 Aux fins du présent article 12.4, le Pourcentage Applicable sera fixé à 0 (zéro) à la date à laquelle le Sortant acquiert des Titres Supplémentaires et doit à chaque date anniversaire être augmenté de:

- (a) Premier anniversaire: 10 (dix) pour-cent.
- (b) Second anniversaire: 25 (vingt-cinq) pour-cent.
- (c) Troisième anniversaire: 50 (cinquante) pour-cent.
- (d) Quatrième anniversaire: 75 (soixante-quinze) pour-cent.

12.6 Aux fins du présent article 12, la Valeur du Marché sera déterminée comme suit: dans un délai de quatre semaines suivant la date à laquelle un Manager devient un Sortant, le Fonds (pour le compte de tous les autres Actionnaires autres que le Sortant) et le Sortant conviennent de bonne foi de la Valeur du Marché. À défaut d'accord dans ce délai, la Valeur du Marché sera déterminée par une banque d'investissement de bonne renommée ou un conseiller en finances d'entreprises convenu de bonne foi entre le Fonds et le Sortant. À défaut d'accord sur la banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises à désigner dans un délai de deux semaines à compter de l'expiration de la période de quatre semaines, la banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises seront désignés sur demande soit du Sortant soit du Fonds par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles après examen de leurs propositions et commentaires. La banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises désignés conformément aux dispositions précédentes recevront des indications pour déterminer dans les 2 (deux) semaines la Valeur du Marché en tenant en compte des propositions du Sortant et du Fonds concernant le prix d'achat à fixer étant cependant entendu que la Valeur du Marché à fixer par la banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises ne doit pas être supérieure à la proposition la plus élevée, ni inférieure à la proposition la plus faible du Sortant et du Fonds. Les frais de la banque d'investissement de bonne renommée ou du conseiller en finances d'entreprises seront supportés à 75 (soixante-quinze) pour-cent par la Société ou ses successeurs légaux et à 25 (vingt-cinq) pour-cent par le Sortant. Si une détermination de la Valeur du Marché a été effectuée conformément au présent article dans un délai de 6 (six) mois avant la date à laquelle un Manager devient un Sortant, ladite détermination sera, à moins que le Conseil ne décide à juste titre qu'il serait déraisonnable d'agir ainsi au regard des conditions économiques courantes, utilisée aux fins de la détermination de la Valeur du Marché pour les Actions de ce Manager.

**13. Art. 13. Titres d'emprunt.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

14.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

14.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'organe des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les Sociétés.

**15. Art. 15. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées.**

15.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le second vendredi du mois de juin à 11 heures, heure locale, ou au plus tard 6 (six) mois après la fin de l'exercice précédent.

15.2 Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

15.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

**16. Art. 16. Avis, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.**

16.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

16.2 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par 2 (deux) administrateurs conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'(1) un mois, lorsque des Actionnaires représentant le 1/10ème (un dixième) du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins 1/10ème (un dixième) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

16.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont envoyés par courrier au moins 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires en nom.

16.4 Chaque Action donne droit à 1 (une) voix.

16.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

16.6 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées (2) deux fois, à (15) quinze jours d'intervalle au moins et (15) quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les (2) deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les (2/3) deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

16.7 Le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

16.8 Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

16.9 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

16.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation

et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

16.11 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

16.12 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

16.13 Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

16.14 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Conseil ou deux membres du Conseil conjointement.

**17. Art. 17. Direction.** La Société est dirigée par un conseil d'administration (le Conseil).

**18. Art. 18. Désignation et Révocation des membres du conseil.**

18.1 Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. L'Assemblée Générale détermine le nombre de membres du Conseil, la durée de leur mandat et leur rémunération (si le mandat est rémunéré) et elle peut révoquer tout membre du Conseil avec ou sans raison.

18.2 Les membres du Conseil sont élus pour une période maximale de 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

18.3 En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, les membres restant du Conseil procéderont à la nomination de nouveaux membres pour pourvoir aux vacances de poste.

18.4 Lorsqu'une Personne Morale est nommée en tant que membre du Conseil (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme membre du Conseil conformément à la Loi sur les Sociétés.

**19. Art. 19. Réunions du conseil.**

19.1 Le Conseil doit nommer un président (le Président du Conseil) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil. Le Président du Conseil préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres membres du Conseil nomment un président pro tempore qui préside la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

19.2 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président du Conseil ou par deux autres membres du Conseil, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

19.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les membres du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

19.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

19.5 Le Conseil se réunira aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société peuvent l'exiger.

19.6 Tout membre du Conseil peut se faire représenter à une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Conseil comme son mandataire.

19.7 Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Un membre du Conseil peut représenter plus d'un autre membre du Conseil, à condition que deux membres du Conseil au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil présents ou représentés lors de cette réunion.

19.8 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président du Conseil est prépondérante.

19.9 Tout membre du Conseil peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication est réputée être tenue à Luxembourg.

19.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

#### **20. Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil.**

20.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président du Conseil ou un autre membre du Conseil qui en a assumé la présidence.

20.2 Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

20.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil.

#### **21. Art. 21. Pouvoirs et Obligations du conseil.**

21.1 Le Conseil, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts ou par accord contractuel entre les Actionnaires à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

#### **22. Art. 22. Délégation de pouvoirs.**

22.1 Le Conseil peut nommer un (ou plusieurs) délégué(s) à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

22.2 Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration/de gérance. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration/de gérance d'une telle entité.

22.3 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, membre du Conseil ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**23. Art. 23. Régime de signature.** La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, et ce dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément à l'alinéa premier de l'Article 22 ci-dessus

#### **24. Art. 24. Responsabilité du conseil.**

24.1 Les membres du Conseil ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

24.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés.

#### **25. Art. 25. Indemnisation.**

25.1 La Société peut indemniser tout membre du Conseil et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute Action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Conseil ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

25.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

#### **26. Art. 26. Conflit d'intérêts.**

26.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membre du Conseil, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

26.2 Au cas où un membre du Conseil aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Conseil devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et ce conflit sera mentionné dans le procès-verbal des résolutions. La personne en question ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Conseil à la prochaine Assemblée Générale.

26.3 Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **27. Art. 27. Comités.**

27.1 Le Conseil désignera un comité dénommé Comité d'Audit. Le Conseil peut à tout moment décider de modifier la composition du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit traitera de toutes les questions importantes concernant la politique d'audit et de comptabilité du Groupe et ses contrôles et systèmes financiers.

27.2 Toutes les résolutions du Comité d'Audit requièrent une majorité simple des membres du Comité d'Audit présents en réunion. En cas de vote égalitaire du Comité d'Audit, le président du Comité d'Audit a une seconde voix ou une voix prépondérante.

27.3 Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société. Ils seront rédigés en anglais. Les procès-verbaux seront adoptés par le Président du Comité d'Audit et seront signés par lui à titre de preuve. Ces procès-verbaux seront remis aux membres du Conseil.

27.4 Le Conseil désignera un comité dénommé le Comité de Rémunération. Ce Comité de Rémunération sera chargé à titre exclusif des recommandations au Conseil sur les accords de primes pour tous les employés et des conditions de désignation et des avantages des Managers au titre de chaque exercice financier de la Société.

27.5 Toutes les résolutions du Comité de Rémunération requièrent une majorité simple des membres du Comité de Rémunération présents à la réunion. En cas de vote égalitaire du Comité de Rémunération, le président du Comité de Rémunération a une seconde voix ou une voix prépondérante.

27.6 Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société. Ils seront rédigés en anglais. Les procès-verbaux seront adoptés par le président du Comité de Rémunération et seront signés par lui à titre de preuve. Ces procès-verbaux seront remis aux membres du Conseil.

**28. Art. 28. Divulgarion d'informations.** Les membres du Conseil, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public. L'obligation subsiste après l'expiration de leur mandat.

#### **29. Art. 29. Commissaires et Réviseurs indépendants.**

29.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas 6 (six) ans et il est rééligible.

29.2 Le(s) commissaire(s) est(sont) nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

29.3 Si les conditions de l'article 69 (en association avec l'article 35) de la Loi du 19 décembre 2002 sont réunies, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

**30. Art. 30. Exercice comptable.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **31. Art. 31. Comptes annuels.**

31.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi du 19 décembre 2002.

31.2 Le Conseil soumettra au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec son rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises externe qui rédige sur cette base son rapport de révision.

31.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **32. Art. 32. Répartition des bénéfices.**

32.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

32.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.



32.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et doivent être payés aux lieux et moments choisis par le Conseil.

32.4 Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

**33. Art. 33. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 16 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**34. Art. 34. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés.

#### *Quatrième résolution*

Par suite du changement réalisé quant à la structure de gestion de la Société, l'Assemblée constate le terme des mandats de tous les membres du Directoire (c.-à-d.- M. Fabrice Léonard, M. Pavel Nazarian et M. Vincent Goy) en qualité de membres du Directoire, avec effet à la date de la présente Assemblée.

#### *Cinquième résolution*

Par suite du changement réalisé quant à la structure de gestion de la Société, l'Assemblée constate le terme des mandats de tous les membres du Conseil de Surveillance (c.-à-d.- M. Martin Schwab, M. Michael Rosen, M. John Hudson, M. Derek Whitworth, M. Helmut Eschwey, M. Jorma Antero Halonen, M. Timothy Truesdale Hemingway, M. William Lawrence Kozyra et M. Raphaël Poncelet) en qualité de membres du Conseil de Surveillance, avec effet à la date de la présente Assemblée.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer:

- M. Martin Schwab,
- M. Michael Rosen,
- M. John Hudson,
- M. Derek Whitworth,
- M. Helmut Eschwey,
- M. Jorma Antero Halonen,
- M. Timothy Truesdale Hemingway,
- M. William Lawrence Kozyra, et
- M. Raphaël Poncelet

En qualité de membres du Conseil pour un mandat expirant à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'exercice fiscal se terminant en 2010.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes et du Mandataire, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et du même Mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes et au Mandataire, les parties comparantes, le Mandataire et les membres du Bureau ont signé avec nous, le notaire instrumentaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Rosen, M. Tkatcheff, J. Hudson, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010. LAC/2010/6504. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028584/1260.

(100025324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Drillonne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 80.107.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de DRILLONNE S.A. tenue le 3 août 2009 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Delphine Goergen et Madame Sabine Colin.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010029619/18.

(100026429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Christal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.408.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2010*

- Monsieur François REMY, né le 20 mars 1953 à Réole (France) avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L-2521 Luxembourg, est nommé Administrateur-délégué de la Société. Lui sont conférés la gestion journalière et la représentation de la Société ainsi qu'un pouvoir individuel de signature. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Monsieur Philippe DETAVERNIER est nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Le 17 février 2010.

Certifiée sincère et conforme

Pour CHRISTAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029646/18.

(100026440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Bifico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 114.469.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de Classe A, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BIFICO S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour BIFICO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029140/18.

(100025479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Culloden S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Resolution Balloon Street S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.194.

—  
In the year two thousand and ten, on the fifteenth of January.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the partners of RESOLUTION BALLOON STREET S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" having its principal office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 18, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1268 of May 24, 2008.

The meeting is composed by the sole partner:

Resolution III Holdings S.à r.l., with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by Mrs Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

The aforesaid party, represented as aforementioned, requested the notary to act the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to amend the company's name into Culloden S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name of Culloden S.à r.l."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RESOLUTION BALLOON STREET S.à r.l.", ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1268 du 24 mai 2008.

L'assemblée se compose de l'associé unique à savoir:

Resolution III Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en Culloden S.à r.l. et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination "Culloden S.à r.l." "

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2462. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028545/54.

(100025198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

---

**SOLSTISSE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.031.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029090/10.

(100025629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Ruitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.506.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029091/10.

(100025628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Restaurant Hua Sheng Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 58, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 128.481.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010029092/10.

(100026100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Restaurant Hua Sheng Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 58, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 128.481.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010029093/10.

(100025421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Multioptique Ltd International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.010.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PKF Weber & Bontemps  
Réviseurs d'entreprises  
Experts Comptables et Fiscaux  
Signature

Référence de publication: 2010029097/14.

(100025865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028974/10.

(100025402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010029854/11.

(100026295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Genie Therm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 117.575.

Les comptes annuels au 31/08/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010029833/11.

(100026711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Gam Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.819.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010029832/11.

(100026710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---



**HBI Holzhauser Markt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.150,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 116.882.

Les comptes annuels au 16 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029807/11.

(100026690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**HBI Ladbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 128.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029808/10.

(100026770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Sim Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 104.433.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010029512/15.

(100026374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 125.718.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of January.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of L'OCCITANE GROUPE S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the law of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 March 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1029 of 1<sup>st</sup> June 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.718 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time following a deed of the undersigned notary on 16 July 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1629 of 24 August 2009.

The Extraordinary General Meeting was declared opened at 2.30 p.m by Mrs. Sylvie Duvieusart, company secretary, residing in Roodt-sur-Syre, L-6910 Luxembourg, acting as chairman (the "Chairman") who appointed as secretary of the meeting Mr. Benoît Tassigny, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Secretary").

The Extraordinary General Meeting appointed as scrutineer Maître Céline Kohler, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Scrutineer").

These three individuals constituted the board of the Extraordinary General Meeting (the "Board").

Having thus been constituted, the Board drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the shareholders of the Company or the proxy holders duly appointed by the shareholders of the Company, together with the members of the Board and the notary, will remain attached to the present minutes and be filed together with the present deed with the relevant authorities.

The Chairman then requested the notary to state that:

I. the Extraordinary General Meeting had been convened by convening notices sent by registered letters to all the shareholders of the Company on January 19, 2010; Copies of the convening notices were tabled with the Board of the meeting.

II. according to the attendance list, that out of twenty three million two hundred ninety one thousand four hundred twenty two (23,291,422) shares, Nineteen million eight hundred fifteen thousand seven hundred and eighty seven (19 815 787) shares representing 85 % of the share capital of the Company were present or validly represented at the Extraordinary General Meeting and that the Extraordinary General Meeting could thus validly decide on all the items of the below agenda;

III. the agenda of the Meeting (the "Agenda") is the following:

1. Approval of the terms and conditions of a stock option plan concerning the granting of a maximum amount of 730,000 stock options to the employees and the officers of the Company as annexed as Appendix 1 (the "2010 Stock Option Plan");

2. Review of the board of directors report issued in connection with article 32-3 (5) of the Luxembourg company Act relating to the extension of the authorized share capital through limitation of the preferential subscription rights;

3. Subsequent amendment of section 2 of article 5.2 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

"The Board of Directors is authorized and empowered to exclude the preferential rights of subscription of the existing shareholders in case of issuance of new shares and/or options under the Group Saving Plan and/or the 2007 and 2010 Stock Option Plans as duly approved by the Company";

4. Granting of power by the extraordinary general meeting of the Company to the board of directors of the Company with full power of substitution and delegation, to proceed as at today, to the implementation of the 2010 Stock Option Plan and to carry out any necessary action in relation to the same, including but not limited to the determination of the beneficiaries of the options and the implementation of share capital increases subsequently to the exercises of the options granted under the 2010 Stock Option Plan;

5. Miscellaneous

IV. a copy of the 2010 Stock Option Plan was attached to each convening notice sent to the shareholders of the Company on January 19, 2010;

V. a report dealing with conflicting interests of certain directors of the Company in the context of the 2010 Stock Option Plan has been drawn up by the board of directors of the Company and presented to the Extraordinary General Meeting pursuant to article 57 of the Luxembourg company Act;

VI. a report dealing with the limitation of preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company has been drawn up by the board of directors of the Company and presented to the Extraordinary General Meeting pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg company Act.

The Extraordinary General Meeting, having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly convened and constituted, deliberated and adopted by unanimous vote of the shareholders of the Company present or duly represented and representing at least two third of the share capital of the Company, the following resolutions:

*First resolution*

Having acknowledged and reviewed the 2010 Stock Option Plan proposed by the board of directors of the Company, the Extraordinary General Meeting resolved to approve the terms and conditions of the said 2010 Stock Option Plan.

In this respect, the Extraordinary General Meeting resolved to approve the issuance of seven hundred thirty thousand (730,000) new stock options of the Company in favor of the employees and the officers of the Company and/or of its subsidiaries, which may be exercised either by subscription or acquisition.

The Extraordinary General Meeting further resolved to approve that those stock options can be granted by the board of the directors of the Company within a term of three years (i.e. until January 28, 2013 included) under the 2010 Stock Option Plan and acknowledged that the 2010 Stock Option Plan is a master plan to be adjusted in accordance with the respective stock options beneficiaries local law.

The Extraordinary General Meeting also resolved to approve that the exercise price of the stock options shall be fixed by the board of directors of the Company on the day of grant in accordance with the calculation method as set forth in Annex 1 of the 2010 Stock option Plan (i.e. a method partly based on a "Discounted Cash Flows Method" and partly on a "Multiples Method" as such terms are defined in the Annex 1 of the 2010 Stock option Plan).

### Second resolution

After having reviewed the board of directors report issued in connection with article 32-3 (5) of the Luxembourg company Act relating to the extension of the authorized share capital through limitation of the preferential subscription rights of the existing shareholders and approved such limitation of the preferential subscription rights in case of issuance of new shares under the 2010 Stock Option Plan, the Extraordinary General Meeting subsequently resolved to amend the section 2 of Article 5.2 of the articles of association of the Company as follows:

"The Board of Directors is authorized and empowered to exclude the preferential rights of subscription of the existing shareholders in case of issuance of new shares and/or options under the Group Saving Plan and/or the 2007 and 2010 stock option plans as duly approved by the Company".

### Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to grant the right to the board of directors of the Company, with full power of substitution and delegation, to proceed as at today to the implementation of the 2010 Stock Option Plan and to carry out any necessary action in relation to the same, including but not limited to the adjustment of the 2010 Stock Option plan in accordance with the respective stock options beneficiaries local law, the determination of the beneficiaries of the options among the employees and the officers of the Company and/or of its subsidiaries and the implementation of share capital increases subsequently to the exercises of the options granted under the 2010 Stock Option Plan.

### Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

There being no other business, the meeting was adjourned at 2.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt huit janvier,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée Générale Extraordinaire") de la société L'OCCITANE GROUPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1029 du 1<sup>er</sup> juin 2007, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.718 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1629 du 24 août 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été déclarée ouverte à 14h30 par Madame Sylvie Duvieusart, secrétaire général, demeurant à Roodt-sur-Syre, L-6910 Luxembourg, agissant en qualité de Président (le "Président") qui a désigné comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'Assemblée Générale Extraordinaire a désigné comme scrutateur Me Céline Kohler, avocat, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Scrutateur").

Ces trois personnes constituent le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le "Bureau").

Ayant ainsi été formé, le Bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires de la Société ou les mandataires dûment nommés par les actionnaires de la Société ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités compétentes.

Le Président demande ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée au moyen de convocations adressées par lettres recommandées à tous les actionnaires de la Société en date du 19 janvier 2010; Copies des convocations ont été déposées auprès du Bureau de l'assemblée

II. conformément à la liste de présence, que sur les vingt trois millions deux cent quatre vingt onze mille quatre cent vingt deux (23.291.422) actions, dix neuf mille huit cent quinze sept cent quatre vingt sept (19 815 787) actions, représentant 85 % du capital social de la Société étaient présentes ou valablement représentées lors de l'Assemblée Générale

Extraordinaire qui a pu par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduits ci-dessous.

III. l'Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour ("l'Ordre du Jour") les points suivants:

*Ordre du jour*

1. Approbation des termes et conditions d'un plan de stock option relatif à l'octroi d'un maximum de 730.000 stock options aux employés et dirigeants de la Société tel qu'annexé en Annexe 1 (le "Plan de Stock Option pour 2010");

2. Revue du rapport émis par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif à la limitation du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé;

3. Amendement subséquent du second alinéa de l'article 5.2 des statuts de la Société en vue de lui conférer la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir d'exclure le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'émission d'actions et/ou d'options émises dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe et/ou des Plans de Stock Options pour 2007 et 2010 dûment approuvés par la Société";

4. Autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société au conseil d'administration de la Société, disposant d'un pouvoir de substitution et de délégation, de procéder, à compter de ce jour, à la mise en œuvre du Plan de Stock Option pour 2010 et de prendre toutes les actions nécessaires à cet égard, incluant notamment la détermination des bénéficiaires des stock options ainsi que la réalisation des augmentations de capital subséquentes aux exercices des stock options octroyées dans le cadre du Plan de Stock Option pour 2010;

5. Divers

IV. une copie du Plan de Stock Option pour 2010 a été jointe à chaque convocation envoyée aux actionnaires de la Société en date du 19 janvier 2010.

V. un rapport relatif aux potentiels conflits d'intérêts de certains administrateurs de la Société dans le cadre du Plan de Stock Option pour 2010 a été établi par le conseil d'administration de la Société et présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 57 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

VI. un rapport relatif à la limitation du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé a été émis par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment convoquée et constituée, a délibéré et adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix des actionnaires de la Société présents ou représentés et représentant au moins deux tiers du capital social de la Société:

*Première résolution*

Après avoir pris connaissance et revu le Plan de Stock-Options pour 2010 proposé par le conseil d'administration de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'approuver les termes et conditions dudit Plan de Stock-Option pour 2010.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'approuver l'émission de sept cent trente mille (730.000) nouvelles stock-options de la Société en faveur des employés ou dirigeants de la Société et/ou de ses filiales, qui pourront être levées par voie de souscription ou d'acquisition.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'autre part d'approuver l'octroi de ces stock-options par le conseil d'administration de la Société durant une période de trois ans (c'est-à-dire jusqu'au 28 Janvier 2013 inclus) selon les conditions du Stock Option Plan pour 2010 et a pris acte de ce que ce Stock Option Plan est un plan cadre ("master plan") qui sera adapté conformément à la législation respective applicable aux bénéficiaires des stock options.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé d'approuver que le prix d'exercice des stock options soit fixé par le conseil d'administration de la Société au jour de l'octroi de celles-ci selon la méthode de calcul déterminée à l'annexe 1 du Plan de Stock option pour 2010 (c'est-à-dire une méthode basée partiellement sur la méthode de "Discounted Cashs Flow" et partiellement sur la "Méthode des Multiples" telles que définies dans l'annexe 1 du Plan de stock Option pour 2010).

*Deuxième résolution*

Après avoir examiné le rapport relatif à la limitation du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé émis par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et avoir approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription lors de l'émission de nouvelles actions dans le cadre du Plan de Stock Options pour 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier en conséquence le second alinéa de l'article 5.2 des statuts de la Société de la manière suivante:

"[...]

Le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir d'exclure le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'émission d'actions et/ou options émises à l'occasion du Plan d'Épargne Groupe et/ou les Plans de Stock Options 2007 et 2010 dûment approuvés par la société".

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société, disposant d'un pouvoir de substitution et de délégation, de procéder, à compter de ce jour, à la mise en œuvre du Plan de Stock Option pour 2010 et de prendre toutes les actions nécessaires à cet égard, incluant notamment l'adaptation du Plan de Stock option pour 2010 à la législation respective applicable aux bénéficiaires des stock options, la détermination des bénéficiaires des stock options parmi les salariés et dirigeants de la Société et/ou de ses filiales ainsi que la réalisation des augmentations de capital subséquentes aux exercices des stock options octroyées dans le cadre du Plan de Stock Option pour 2010.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.50 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé, avec Nous, le présent acte.

Signé: S. Duvieusart, B. Tassigny, C. Kohler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010. Relation: LAC/2010/5374. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029907/213.

(100027289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

---

**Sim Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 104.433.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010029513/15.

(100026371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Bridle S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010029539/12.

(100026709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.048.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Sabrina Charny  
Mandataire

Référence de publication: 2010029540/12.

(100026705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**VL. Logistik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.347.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Frau Verena LAASE, geborene WAGNER, Grundschullehrerin, wohnhaft in D-66822 Lebach-Aschbach, Koblenzer Strasse 34.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "VL. Logistik S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind Tätigkeiten im Bereich Trocken- und Akustikbau, der Brandschutz sowie der Innenausbau.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Frau Verena LAASE, geborene WAGNER, Grundschullehrerin, wohnhaft in D-66822 Lebach-Aschbach, Koblenzer Strasse 34, übernommen wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

31092

*Erklärung*

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Helge LAASE, Trockenbauer, wohnhaft in D-66822 Lebach-Aschbach, Koblenzer Strasse 34.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. LAASE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 février 2010. Relation: ECH/2010/158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 18. Februar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010029234/107.

(100026322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Firouzeh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029516/10.

(100026523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Teguse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029515/10.

(100026525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Global Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.296.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029543/10.

(100026757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Global Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 76.296.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029544/10.

(100026755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Wycombe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 56.425.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 décembre 2009*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010029156/14.

(100025489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Longchamp Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 106.481.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029545/10.

(100026751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Longchamp Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 106.481.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029546/10.

(100026749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Fluinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 72.590.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029547/10.

(100026747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 103.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029548/10.

(100026742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Winvest Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 123.591.

Le Bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Winvest Conseil S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010029556/14.

(100026249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**HBI Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.850,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 122.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029817/10.

(100026780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**ProLogis Netherlands VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 69.252.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance S.à r.l., a private limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberte and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 70.892, by virtue of a proxy given on 23 December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Netherlands VI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 24, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 463 of June 17, 1999 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître



Frank Baden, prenamed, dated May 3, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1062 of November 24, 2001;

- that the share capital of the Company is fixed at nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) represented by nine hundred and fifty (950) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Finance S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1.200.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance S.à r.l., une société a responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.892,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Netherlands VI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 17 juin 1999 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés conformément à un acte de Maître Frank Baden, précité en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1062 du 24 novembre 2001;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000.-) représenté par neuf cent cinquante (950) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 23 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57206. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029885/105.

(100027544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**Saphir S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg E 2.316.

*Cession de parts*

La SAPHIR S.C.I., numéro d'immatriculation E2.316, déclare la cession de parts suivante:

La société GOEDERT Y. & ASSOCIATES S.A. (ANC. OBERWEIS IMMOBILIERE & CO S.A.), numéro d'immatriculation B59.753 avec siège à Esch-Sur-Alzette, 40, rue du Brill

Cède 5 parts de la société SAPHIR S.C.I. à

GRACCO Ariane demeurant à Athus, 33, avenue de la Libération.

GRACCO Ariane sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour.

Fait en double exemplaire à Esch-Sur-Alzette le 7 décembre 2001.

GRACCO Ariane / GOEDERT Y. & ASSOCIATES S.A.

Référence de publication: 2010025836/16.

(100022296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

**Azure Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.050.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AZURE INVEST S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.  
*Pour AZURE INVEST S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028958/17.

(100025509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Ayu Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.154.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AYU HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.  
*Pour AYU HOLDING S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028959/17.

(100025508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Esanto Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.199.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ESANTO HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.  
*Pour ESANTO HOLDING S.A.*  
Société anonyme holding  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028961/17.

(100025482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.050,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.995.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010028966/11.

(100025647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Saiph Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.250,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.662.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010028973/11.

(100025536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 815.565.490,00.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010028975/11.

(100025808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Procastor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 268.050.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010028976/11.

(100025775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Django Sailing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 109.934.

le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029718/10.

(100026273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**PBM Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PBM Technology S.A.*

United International Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010029713/12.

(100026678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Strategy Advertising Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 41, Parc Résidentiel Lesigny.  
R.C.S. Luxembourg B 27.963.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl  
32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem  
Signature

Référence de publication: 2010029727/12.

(100026311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**CB Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 106.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029733/10.

(100026737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**TKO Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 68.816.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029749/10.

(100026304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**TKO Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 68.816.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029748/10.

(100026310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**CEB Unicorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 837.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 121.978.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 avril 2009 de sa société mère, Clean Energy Brazil ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010029120/13.

(100026023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---



**Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4771 Pétange, 11-13, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 69.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029843/10.

(100026733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**HBI Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 88.050,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 122.677.

Les comptes annuels au 29 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029828/10.

(100026975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**HBI Morfelden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 122.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029820/10.

(100026783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**ProLogis France CIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.502.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010029302/17.

(100026880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**ProLogis France CIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 137.201.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010029303/17.

(100026877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**ProLogis France XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.895.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010029304/17.

(100026851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Eurocom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 94.583.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUROCOM S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

*Pour EUROCOM S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028963/17.

(100025486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

---

**Heliofarma Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 février 2010.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2010029291/13.

(100026890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

---

**Invest Signs S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.396.

—  
In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Invest Signs S.A.", a société anonyme, having its registered office at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 63396, incorporated by deed dated on 3 March 1998 of Me Alphonse Lentz, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 388 of 28 May 1998; and whose Articles of Association have been amended by deeds of the same notary on 23 July 1998, published in the Memorial C number 736 of 12 October 1998 and on 21 October 1998, published in the Memorial C number 931 of 23 December 1998.

The meeting is presided by Mrs Maria Dennewald, doctor at law, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Flora Gibert, notary clerk residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Yasmine Birgen-Ollinger, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the six thousand seven hundred (6.700) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands at the following address: 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, under the resolutive condition of non-registration at the Public Registry in BVI.

2.- Power to Mr Estevam Julio Varga Junior and/or Mrs Maria Elisabete Mecatte Varga or any other person or employee of the BVI company "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", having its registered offices at 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in BVI.

3.- Power to Mrs Maria Dennewald and/or Mrs Yasmine Birgen-Ollinger, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg and to grant discharge to the members of the board and the statutory auditor, on basis of an evidence of the company's inscription in BVI.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand-Duchy of Luxembourg to British Virgin Islands and to change the Company's nationality to British Virgin Islands, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the resolutive condition of non-registration of the Company at the Public Registry in British Virgin Islands for whatsoever reason it can be.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting resolved that the address of its registered office in British Virgin Islands shall be fixed at 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Second resolution*

The meeting resolved to grant all powers to Mr Estevam Julio Varga Junior and/or Mrs Maria Elisabete Mecatte Varga or any other person or employee of the BVI company "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", having its registered offices at 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in BVI and to sign all acts and documents and do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

*Third resolution*

The meeting resolved to grant all powers to:

Mrs Maria Dennewald, doctor at law, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, and/or Mrs Yasmine Birgen-Ollinger, private employee, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of the evidence of the inscription in BVI.

They are also empowered, as soon as the inscription of the company in BVI, without discontinuance, shall be proved, to give full discharge to the members of the Board of Directors and to the statutory auditor.

*Fourth resolution*

The meeting decides that all documents relating to the company in Luxembourg shall be kept for a period of at least five years at its former registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Invest Signs S.A.", ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63396, constituée suivant acte reçu le 3 mars 1998 par Me Alphonse Lentz, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388 du 28 mai 1998; dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire le 23 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 736 du 12 octobre 1998 et le 21 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 931 du 23 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, cleric de notaire demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les six mille sept cents (6.700) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques à l'adresse suivante: 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques., cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non-inscription de la société au Registre Public des Sociétés aux Iles Vierges Britanniques.

2.- Pouvoir à accorder à Monsieur Estevam Julio Varga Junior et/ou Madame Maria Elisabete Mecatte Varga ou toute autre personne ou employé de la société "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", ayant son siège social à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux BVI.

3.- Attribution de tous pouvoirs à: Madame Maria Dennewald et/ou Madame Yasmine Birgen-Ollinger, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société aux BVI. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, et de faire adopter par la Société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de la non-inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social sera fixée à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Estevam Julio Varga Junior et/ou Madame Maria Elisabete Mecatte Varga ou toute autre personne ou employé de la société "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited.", ayant son siège social à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires afin d'enregistrer la Société aux BVI, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Maria Dennewald, doctor en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, et/ou Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société aux BVI.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. DENNEWALD, F. GIBERT, Y. BIRGEN-OLLINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55161. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010028526/155.

(100024826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.